



Code de conduite des fournisseurs

Principes et normes de collaboration entre IQVIA et ses fournisseurs

Principes et normes de collaboration entre IQVIA et ses fournisseurs

IQVIA s'engage à appliquer des pratiques commerciales durables. Basé sur des normes internationalement reconnues, ce Code de conduite des fournisseurs (le « Code ») vise à nous faire progresser vers nos objectifs de responsabilité sociale et environnementale.





TABLE DES MATIÈRES

Éthique et conformité 4

- Conformité légale
- Lutte contre la corruption et les autres atteintes à la probité
- Pratiques commerciales équitables
- Divulgence d'informations
- Confidentialité et propriété intellectuelle
- Bien-être animal
- Cadeaux et divertissements
- Conformité au droit du commerce

Travail et droits humains 5

- Lutte contre la discrimination et traitement équitable
- Salaires, avantages sociaux et horaires de travail
- Emploi librement choisi
- Travail des mineurs
- Liberté d'association

Environnement 6

- Conservation
- Gestion des déchets
- Gestion des risques
- Rapports et permis environnementaux
- Rapports environnementaux

Santé et sécurité 7

- Protection des travailleurs
- Procédures et systèmes de sécurité
- Prévention, préparation aux situations d'urgence et intervention en cas d'urgence

Systèmes de gestion 8

- Engagement et amélioration continue
- Atténuation des risques
- Audits, évaluations et actions correctives
- Protection des données personnelles
- Documentation
- Chaîne d'approvisionnement
- Formation et communication
- Signalement

Travailler avec IQVIA 9

- Bons de commande
- Factures
- Nous contacter

Éthique et conformité

Les fournisseurs doivent agir avec intégrité et s'engager à respecter les normes de conduite éthique les plus strictes dans toutes leurs pratiques commerciales.

La conformité aux normes d'IQVIA et aux dispositions légales qui régissent nos activités est essentielle au succès de nos activités.

Conformité légale

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations en vigueur. Ces dispositions incluent les lois et réglementations en matière de pratiques commerciales éthiques, de qualité, d'emploi et de travail, ainsi qu'en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement.

Lutte contre la corruption et les autres atteintes à la probité

Les fournisseurs ne doivent pas se livrer à des actes de corruption, d'extorsion, de détournement de fonds ou d'autres paiements illégaux ou illicites sous quelque forme que ce soit. Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations en vigueur en matière de lutte contre la corruption. Les fournisseurs doivent s'abstenir d'offrir ou d'accepter des pots-de-vin ou d'autres formes d'incitations illégales dans le cadre de relations avec des entreprises ou des autorités publiques.

Pratiques commerciales équitables

Les fournisseurs doivent appliquer des pratiques commerciales équitables en matière de vente et de publicité. Les fournisseurs doivent exercer leurs activités conformément aux lois en vigueur en matière de pratiques de concurrence loyale et anticoncurrentielles.

Divulgarion d'informations

Les fournisseurs doivent consigner et divulguer des informations précises concernant les activités de leur entreprise, leur situation financière et leurs performances, conformément aux lois et réglementations en vigueur. Les fournisseurs doivent tenir des comptes et registres financiers en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et fiscales en vigueur et suivre les pratiques comptables communément admises.

Confidentialité et propriété intellectuelle

Les fournisseurs doivent protéger le droit à la vie privée des travailleurs, des patients ou des autres personnes concernées dont les données personnelles sont traitées par le fournisseur pour le compte d'IQVIA. Les fournisseurs doivent respecter les droits de propriété intellectuelle et protéger les informations confidentielles des clients.

Bien-être animal

Si leur entreprise exerce ce type d'activités, les fournisseurs doivent traiter les animaux avec humanité, notamment en limitant autant que possible la souffrance et l'anxiété. Les tests sur les animaux doivent être évités autant que possible et des alternatives doivent être utilisées lorsqu'elles existent.

Cadeaux et divertissements

Les fournisseurs doivent respecter les politiques d'IQVIA en matière de cadeaux, de divertissements et de conflits d'intérêts lorsqu'ils traitent avec les représentants d'IQVIA.

Conformité au droit du commerce

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations en vigueur en matière de commerce, y compris les contrôles à l'exportation, les sanctions et les embargos, et ne doivent pas transporter ou transférer d'articles, de biens ou de services pouvant faire l'objet de contrôles à l'exportation et/ou de restrictions en raison de sanctions sans le permis, la licence ou tout autre forme d'autorisation nécessaire. Les fournisseurs mettent à disposition tous les identifiants commerciaux applicables à ces articles, biens ou services, tels que les numéros de classification des contrôles à l'exportation.

Travail et droits humains

Les fournisseurs s'engagent à respecter les droits humains des travailleurs et à les traiter avec dignité et respect.

Nos normes de conduite professionnelle nous aident à protéger la sécurité des patients et notre réputation d'intégrité.

Lutte contre la discrimination et traitement équitable

Les fournisseurs doivent instaurer un environnement de travail exempt de discrimination et de harcèlement. Les fournisseurs ne doivent pas soumettre les travailleurs à des traitements inhumains tels que le harcèlement sexuel ou les châtiments corporels.

Salaires, avantages sociaux et horaires de travail

Les fournisseurs doivent payer les travailleurs conformément aux lois et réglementations en vigueur en matière de salaires, y compris les salaires minimums, la rémunération des heures supplémentaires et les avantages sociaux obligatoires. Les fournisseurs paient les travailleurs sans retard et communiquent clairement le mode de calcul de la paie. Les heures de travail ne peuvent pas dépasser le maximum fixé par la loi ou la réglementation en vigueur.

Emploi librement choisi

Les fournisseurs ne doivent recourir à aucune forme d'esclavage ou de travail forcé ou obligatoire, y compris le travail involontaire en prison.

Travail des mineurs

Les fournisseurs ne doivent pas employer d'enfants. Les travailleurs âgés de moins de 18 ans ne peuvent être mobilisés que pour des travaux non dangereux et à condition que le jeune travailleur ait atteint : 1) l'âge minimum d'accès à l'emploi dans le pays ou 2) l'âge fixé pour la fin de la scolarité obligatoire (selon lequel des deux est le plus élevé).

Liberté d'association

Les fournisseurs doivent respecter le droit des travailleurs à la liberté d'association, à l'adhésion à des syndicats et à des comités d'entreprise, et à la négociation collective, conformément à la législation locale. Les fournisseurs ne doivent pas prendre de mesures défavorables contre les employés qui participent à de telles activités ou représentent les travailleurs dans le cadre de telles activités.

Environnement

Les fournisseurs et leurs prestataires au sein de leurs chaînes d'approvisionnement respectives doivent travailler dans le respect de l'environnement et s'engager à réduire l'impact environnemental de leurs activités.



Conservation

Les fournisseurs doivent conserver les ressources naturelles, y compris l'eau, l'énergie et les matières premières.

Les fournisseurs doivent réduire leurs émissions de carbone, à la fois dans leurs propres opérations et dans leur chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs sont encouragés à utiliser les énergies renouvelables dans leurs opérations et à développer des produits et des processus respectueux de l'environnement pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Les fournisseurs doivent chercher à réduire ou éliminer les déchets solides et dangereux, les eaux usées et les rejets dans l'atmosphère, selon le cas, en mettant en œuvre des mesures de conservation appropriées dans leurs processus de production et leurs installations. Les fournisseurs doivent faire l'effort de recycler ou de réutiliser les matériaux.

Gestion des déchets

Les fournisseurs doivent mettre en œuvre des systèmes pour assurer la manipulation, le transport, le stockage, le recyclage, la réutilisation et la gestion en toute sécurité des déchets, des émissions atmosphériques et des rejets d'eaux usées. Des programmes doivent être mis en œuvre pour utiliser des emballages fabriqués avec des matériaux recyclés et recyclables.

Gestion des risques

Les fournisseurs doivent mettre en œuvre des systèmes pour prévenir et atténuer les déversements et les rejets accidentels dans l'environnement.

Rapports et permis environnementaux

Les fournisseurs doivent obtenir, conserver et tenir à tous les permis, licences et enregistrements requis en matière d'environnement et respecter toutes les obligations de rapport et d'exploitation requises pour ces permis.

Rapports environnementaux

En ce qui concerne le carbone, les fournisseurs devraient mettre en œuvre des mesures visant à atteindre des émissions nettes de gaz à effet de serre nulles.

Dès que possible, les fournisseurs sont tenus de publier des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fondés sur des données scientifiques, par exemple dans le cadre de l'initiative indépendante Science Based Targets.

Les fournisseurs doivent être membres du CDP et d'Ecovadis, ou agir en vue d'atteindre les normes d'adhésion. Les fournisseurs sont tenus de communiquer leur feuille de scores CdP Ecovadis à IQVIA.

Les fournisseurs doivent participer activement au réseau de fournisseurs d'IQVIA.

Les fournisseurs sont tenus de faire part à IQVIA de leurs progrès et réalisations selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, directement ou par l'intermédiaire du réseau de fournisseurs d'IQVIA.

Santé et sécurité

Les fournisseurs doivent instaurer un environnement de travail sûr et sain, y compris lorsque des logements sont mis à la disposition des travailleurs.



Protection des travailleurs

Les fournisseurs doivent protéger les travailleurs des risques chimiques, biologiques et physiques. Les fournisseurs doivent fournir les contrôles, les procédures et les mesures de protection appropriés pour atténuer les risques pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail, y compris des contrôles de ventilation lorsqu'ils sont possibles, l'équipement de protection individuelle approprié et la formation. Un équipement de protection individuelle et une formation adaptés à la fonction doivent être fournis gratuitement au travailleur. Les informations de sécurité relatives aux matières dangereuses et les mesures de prévention à adopter doivent être mises à la disposition des travailleurs dans une langue qu'ils comprennent.

Procédures et systèmes de sécurité

Les fournisseurs doivent établir des procédures et des systèmes pour gérer, suivre et signaler les accidents de travail et les maladies professionnelles. Ces procédures et systèmes encouragent le signalement des accidents et maladies et fournissent les traitements médicaux et les mesures correctives nécessaires pour éliminer leurs causes. Les soins médicaux nécessaires pour les accidents de travail et les maladies professionnelles sont dispensés gratuitement au travailleur. Les travailleurs ne doivent faire l'objet d'aucune mesure disciplinaire ni d'aucune autre forme de discrimination pour avoir soulevé des préoccupations en matière de sécurité.

Prévention, préparation et intervention en cas d'urgence

Les fournisseurs doivent identifier et évaluer les situations d'urgence probables et potentielles sur le lieu de travail et limiter leur impact en mettant en œuvre des plans d'urgence et des procédures d'intervention. Ces procédures doivent inclure la formation des travailleurs et des exercices, des fournitures de premiers soins appropriées, un équipement approprié pour détection et l'extinction des incendies et des sorties de secours adéquates.

Systemes de gestion

Les fournisseurs doivent mettre en œuvre des systèmes de gestion pour favoriser le respect des lois en vigueur et la satisfactions des attentes énoncées dans le présent Code. Ces systèmes comprennent les éléments suivants :



Engagement et amélioration continue

Les fournisseurs doivent démontrer leur attachement aux principes du présent Code en adoptant une déclaration ou une politique de responsabilité sociale et environnementale et en lui allouant des ressources appropriées. Les fournisseurs sont tenus d'améliorer continuellement leurs performances en matière de durabilité en prenant des mesures comme la définition d'objectifs de performance et l'exécution de plans de mise en œuvre.

Atténuation des risques

Les fournisseurs doivent mettre en œuvre des méthodes pour identifier et gérer les risques dans les domaines visés par le présent Code et les dispositions légales applicables. Les fournisseurs doivent mettre en œuvre un plan de continuité des activités pour s'assurer que leurs opérations commerciales pourront se poursuivre avec un minimum de perturbations en cas de sinistre.

Audits, évaluations et actions correctives

Les fournisseurs doivent procéder à des auto-évaluations périodiques pour vérifier leur conformité avec les lois et règlements en vigueur et les principes énoncés dans le présent Code. Les fournisseurs doivent disposer d'un processus pour corriger dans les délais impartis toute lacune identifiée par des audits, des évaluations ou des inspections internes ou externes.

Documentation

Les fournisseurs doivent tenir une documentation adéquate pour démontrer leur conformité avec les dispositions légales en vigueur et les principes énoncés dans le présent Code. Cette documentation peut être examinée par IQVIA sur accord mutuel.

Chaîne d'approvisionnement

Les fournisseurs doivent communiquer les principes énoncés dans le présent Code à leur chaîne d'approvisionnement et évaluer périodiquement la conformité de leur chaîne d'approvisionnement avec la loi en vigueur et ces principes.

Formation et communication

Les fournisseurs doivent établir des programmes pour s'assurer que les travailleurs sont informés des principes énoncés dans le présent Code et qu'ils les comprennent. Les fournisseurs sont encouragés à communiquer publiquement des informations claires et précises sur leurs pratiques et leur performance en matière de responsabilité des entreprises.

Signalement

Les fournisseurs doivent signaler toute violation présumée de la conformité ou de l'éthique liée aux services fournis à IQVIA, en contactant la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle, [iqviaethics.com](https://www.iqviaethics.com).

Travailler avec IQVIA



Bons de commande

Sauf dans des domaines spécifiques approuvés par l'Approvisionnement, IQVIA applique une politique stricte de non-paiement sans bon de commande, afin de s'assurer qu'IQVIA respecte toutes les normes législatives, réglementaires, clients et internes en vigueur. Un fournisseur qui commence les travaux sans avoir obtenu de bon de commande ne sera pas payé ou recevra le paiement avec un retard important.

Les bons de commande doivent indiquer un montant total convenu à ne pas dépasser. Aucune dépense supplémentaire ne doit être engagée tant qu'un bon de commande modifié n'a pas été établi.

Factures

Les fournisseurs doivent envoyer les factures à l'adresse indiquée sur le bon de commande d'IQVIA. Pour être traitées correctement et en temps opportun, les factures doivent indiquer clairement le numéro du bon de commande d'IQVIA, sauf indiqué autrement dans les accords ou sur le bon de commande.

NOUS CONTACTER

iqvia.com/contactus

**Ligne d'assistance pour
les questions d'éthique
professionnelle de IQVIA**

iqviaethics.com

IQVIA ESG

www.iqvia.com/about-us/esg

